

Rapport succinct sur la statistique financière

Date: 24.09.2015

Evolution des finances publiques: résultats 2013 et projections 2014-2016

Table des matières

1.	Clôture consolidée des comptes des administrations publiques	2
	Indicateurs de statistique financière selon les directives internationales	
3.	Annexe	11
	3.1. Remarques sur la méthode suivie	11
	3.2. Glossaire des indicateurs utilisés en statistique financière	16

Le présent aperçu présente les résultats définitifs des comptes consolidés du secteur économique des administrations publiques (Confédération, cantons, communes et assurances sociales publiques) pour l'année 2013 ainsi que des résultats provisoires pour la Confédération et les assurances sociales publiques pour l'année 2014. Il fournit en outre des prévisions pour l'ensemble du secteur des administrations publiques et ses sous-secteurs pour les années 2014 à 2016.

Sur la base des résultats des comptes consolidés, qui sont présentés selon le Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2), l'Administration fédérale des finances (AFF) détermine également des indicateurs de statistique financière conformément aux directives du Fonds monétaire international (FMI). Ceux-ci sont calculés pour la première fois selon le nouvel ouvrage de référence «Manuel de statistiques de finances publiques» (Manuel SFP 2014) et révisés rétroactivement à partir de 1990.

Les résultats les plus récents de la statistique financière sont brièvement exposés ci-après. Les nouvelles bases méthodologiques sont référencées en annexe. De plus, une note technique sur les nouveautés et les modifications ainsi que des séries chronologiques globales et des données détaillées sur les différents sous-secteurs des administrations publiques sont disponibles sur Internet¹. Le rapport annuel complet «Statistique financière 2013 de la Suisse» sera publié fin octobre 2015.

¹ http://www.efv.admin.ch/f/dokumentation/finanzstatistik/index.php

1. Clôture consolidée des comptes des administrations publiques

Pour la statistique financière considérée sous l'angle national, les clôtures des comptes des administrations publiques ont une structure uniforme basée sur le modèle comptable harmonisé MCH2. Cette présentation permet de comparer les administrations publiques en Suisse. Le tableau 1 montre les résultats des comptes de financement des années 2010 à 2016. Le solde de financement ordinaire correspond au solde des recettes et dépenses ordinaires; le solde de financement comprend en outre les opérations extraordinaires et correspond ainsi au résultat total du compte de financement. De ce fait, il convient de décrire les aspects conjoncturels en se fondant sur le solde de financement ordinaire. La répartition entre effets ordinaires ou extraordinaires est la même que celle qui est effectuée dans les comptes de la Confédération, des cantons et des communes, conformément aux réglementations respectives de chaque collectivité. Les contributions destinées à la recapitalisation des caisses de pensions constituent une exception, car elles sont toutes inscrites, pour des raisons de comparabilité en particulier des dépenses de personnel, au titre de postes extraordinaires.

Le solde de financement ordinaire des administrations publiques s'est encore détérioré en 2013, mais atteint tout de même un excédent d'environ 1,4 milliard. Le solde ordinaire de la Confédération s'améliore de 217 millions et se monte à presque 1.2 milliard en 2013. Pour la seconde année consécutive, les cantons présentent un solde ordinaire négatif. Il se monte à 741 millions en 2013. Les comptes des cantons se sont toutefois améliorés de 647 millions par rapport à l'année 2012. Leurs recettes ont augmenté de 2 %, principalement en raison d'une augmentation des recettes fiscales des personnes physiques et morales. Dans le même temps, leurs dépenses ordinaires ont progressé plus modérément. Le compte des communes clôture sur un solde ordinaire déficitaire de presque 1,2 milliard en 2013. Ce déficit est principalement attribuable aux communes du canton de Zurich qui clôturent leurs comptes avec un solde ordinaire d'environ - 768 millions. Les recettes ordinaires ont légèrement diminué tandis que les dépenses ont augmenté, notamment dans les fonctions «scolarité obligatoire», et «combustibles et énergie». Les villes de Zurich et de Winterthur présentent à elles seules un solde déficitaire de 665 millions, principalement en raison d'une hausse des dépenses d'investissements. Les assurances sociales affichent, quant à elles, un excédent de 2,1 milliards en 2013, dû principalement aux soldes positifs dégagés par l'assurance vieillesse et survivants (AVS), l'assurance-chômage (AC) et l'assurance invalidité (AI).

Les projections actuelles prévoient une légère détérioration du solde ordinaire des administrations publiques. Il devrait atteindre tout de même un milliard en 2014, grâce à un surplus des assurances sociales de presque 2,2 milliards. Pour la première fois depuis 2003, les trois soldes ordinaires de la Confédération, des cantons et des communes devraient être négatifs. Seul le solde ordinaire des assurances sociales devrait rester positif et permettre à l'ensemble des administrations publiques de compenser les soldes négatifs des autres sous-secteurs.

Le solde ordinaire de la Confédération diminue de presque 1,2 milliard et clôture par un résultat de - 19 millions en 2014. Par rapport à l'exercice précédent, les recettes ont diminué et les dépenses ont enregistré une faible croissance. La baisse des recettes est due principalement à l'impôt fédéral direct tandis que le produit de la taxe sur la valeur ajoutée a pratiquement stagné². Par ailleurs, la Banque nationale suisse (BNS) n'a pas distribué de bénéfice cette année. Selon l'extrapolation des données actuelles, le solde 2015 devrait clôturer par un excédent de 684 millions. Le produit de l'impôt fédéral direct devrait s'améliorer par rapport à l'année précédente, de plus le bénéfice distribué par la BNS sera plus élevé et les dépenses devraient croître plus modérément, notamment en raison d'une diminution des intérêts passifs³. La prise en compte de nouvelles unités décentralisées suite à la révision de la statistique financière contribue également à cette augmentation (annexe 3.1.4). Notamment, la taxe sur la consommation d'électricité prélevée par la Fondation pour la rétribution à prix coûtant du

² Administration fédérale des finances (2015). Compte d'Etat 2014 en léger déficit et corrections nécessaires dans le budget 2016. Communiqué de presse du 11 février 2015. Berne

³ Administration fédérale des finances (2015). Extrapolation 2015: un résultat meilleur que prévu malgré une nette baisse des recettes. Communiqué de presse du 12.08.2015. Berne

courant injecté (RPC) est comptabilisée comme une recette fiscale de la Confédération. Les dépenses devraient également augmenter, en partie en raison des dépenses d'investissement en hausse dans le Fonds pour les grands projets ferroviaires et le fond d'infrastructure. En 2016, la Confédération devrait clôturer sur un excédent de presque un milliard en prenant en compte une estimation des soldes de crédits et des excédents dégagés par les unités décentralisées (principalement la RPC).

Tableau 1: Clôture des comptes 2010-2016, en millions de francs

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Administrations	Recettes	193'821	200'427	200'736	205'902	207'068	213'648	217'334
publiques	Dépenses	191'407	198'428	200'534	204'803	207'673	214'282	216'123
	Solde de financement	2'413	1'999	202	1'100	-605	-634	1'211
	Solde de financement ordinaire	3'050	5'778	1'932	1'382	1'029	1'571	1'508
Confédération ¹	Recettes	63'460	65'193	64'410	67'004	64'914	67'516	68'188
	Dépenses	60'330	64'489	62'725	64'534	64'720	66'528	67'056
	Solde de financement	3'129	704	1'685	2'470	194	988	1'132
	Solde de financement ordinaire	3'131	1'563	947	1'164	-19	684	987
Cantons	Recettes	77'244	79'291	79'752	81'355	82'744	86'262	87'632
	Dépenses	76'053	81'043	83'185	83'424	85'082	88'626	88'306
	Solde de financement	1'191	-1'753	-3'433	-2'068	-2'338	-2'363	-674
	Solde de financement ordinaire	1'810	1'128	-1'388	-741	-491	146	-232
Communes	Recettes	42'691	44'082	44'195	44'568	45'500	46'474	47'632
	Dépenses	43'227	43'988	45'142	46'016	46'119	47'085	47'986
	Solde de financement	-536	94	-947	-1'449	-619	-610	-353
	Solde de financement ordinaire	-517	134	-524	-1'187	-619	-610	-353
Assurances so-	Recettes	54'449	58'619	59'563	60'814	61'960	62'731	63'857
ciales	Dépenses	55'821	55'664	56'666	58'668	59'802	61'380	62'750
	Solde de financement	-1'372	2'954	2'897	2'146	2'157	1'351	1'107
	Solde de financement ordinaire	-1'373	2'953	2'897	2'146	2'157	1'351	1'107

¹ Y compris les comptes spéciaux et les unités décentralisées

Ombré: projections

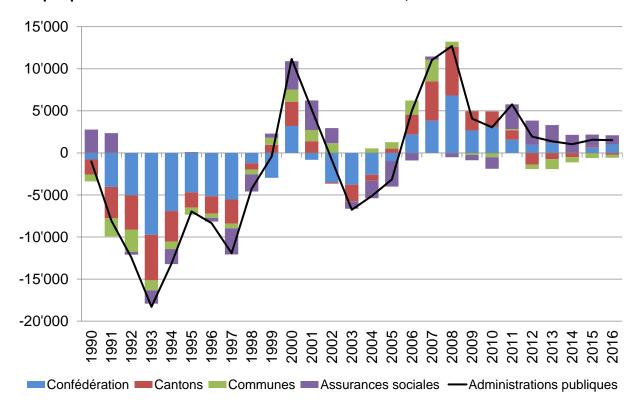
Les données cantonales actuellement disponibles laissent prévoir une légère amélioration du solde ordinaire en 2014. Il devrait toutefois rester négatif et se monter à - 491 millions. Plusieurs cantons avaient budgété un versement de bénéfices de la BNS en 2014, or aucun montant n'a finalement été versé. Le solde des cantons devrait s'améliorer en 2015, notamment en raison du versement supplémentaire de la BNS qui porte le montant distribué à 1,3 milliard pour les cantons⁴. Ce versement devrait permettre aux cantons d'inscrire un solde ordinaire positif en 2015. Le solde des cantons devrait toutefois être à nouveau légèrement négatif en 2016, entre autres, en raison des effets du ralentissement conjoncturel de 2015 sur le marché du travail.

Le solde de financement ordinaire des communes devrait s'améliorer en 2014, mais restera probablement négatif. Les recettes devraient augmenter tandis que les dépenses devraient rester environ au même niveau qu'en 2013. En raison du ralentissement conjoncturel, le solde restera vraisemblablement négatif jusqu'en 2016.

Le solde 2014 des assurances sociales clôture presque avec le même solde ordinaire que l'année précédente. En raison du ralentissement conjoncturel, les projections actuelles tablent sur une diminution importante de l'excédent des assurances sociales à partir de 2015. Ces excédents devraient toutefois rester supérieurs à un milliard. La situation conjoncturelle influence directement l'évolution des dépenses et des recettes des assurances sociales. Les

⁴ Administration fédérale des finances (2015). La BNS et le DFF conviennent du montant supplémentaire distribué à la Confédération et aux cantons. Communiqué de presse du 30.01.2015. Berne

dépenses de l'assurance-chômage devraient augmenter tandis que les recettes de l'AVS, Al et AC devraient diminuer.



Graphique 1: Solde de financement ordinaire 1990-2016, en millions de francs

En 2013, **le solde de financement** des administrations publiques se monte à 1,1 milliard. Bien que la différence entre le solde de financement ordinaire et le solde de financement soit peu marquée pour l'ensemble des administrations publiques, elle est plus importante selon le sous-secteur considéré. Cette différence est due aux diverses charges ou recettes extraordinaires. En ce qui concerne le solde de financement de la Confédération, la réduction de la participation de la Confédération dans Swisscom SA explique la plus grande partie de la différence. Le produit de la vente des actions s'est élevé à 1,2 milliard, la différence restante provient principalement de la confiscation par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) de gains d'une banque. Pour les cantons, la différence entre les deux soldes de 1,3 milliard s'explique par la recapitalisation extraordinaire de plusieurs caisses de pensions publiques principalement dans les cantons de Vaud (788 millions), du Tessin (470 millions) et de Neuchâtel (223 millions).

En 2014, le solde de financement des administrations publiques sera probablement inférieur d'environ 1,6 milliard au solde de financement ordinaire. Pour la Confédération, la différence positive entre les deux soldes s'explique au contraire par la confiscation par la FINMA de gains de plusieurs banques et par le solde du produit de la vente des actions de Swisscom SA. Pour les cantons, la recapitalisation des caisses de pensions, principalement dans les cantons de Bâle-Campagne (environ 1 milliard), de Saint-Gall (287 millions) et de Genève (203 millions), détériore considérablement le solde de financement.

En 2015, le solde de financement des administrations publiques devrait rester négatif. La Confédération s'attend à recevoir des recettes extraordinaires pour la nouvelle attribution des fréquences de téléphonie mobile, un premier paiement dans le cadre de la procédure de liquidation concordataire de Swissair, des dividendes provenant de la liquidation de la société Sapomp Wohnbau AG et de la confiscation de gains par la FINMA. Les cantons prévoient au contraire des dépenses extraordinaires pour la recapitalisation des institutions de prévoyance de corporations de droit public, principalement dans les cantons de Berne et de Soleure en

2015 et dans le canton de Bâle-Ville en 2016. Le solde de financement de l'ensemble des administrations publiques devrait toutefois être à nouveau positif en 2016.

2. Indicateurs de statistique financière selon les directives internationales

Dans un souci de comparabilité au niveau international, les finances des administrations publiques sont également publiées selon les lignes directrices du Fonds monétaire international (FMI). Les données et indicateurs publiés aujourd'hui ont comme base méthodologique pour la première fois le nouveau Manuel SFP 2014 du FMI. Il s'agit également de données révisées rétrospectivement dès 1990. Les répercussions de cette révision concernent surtout les niveaux des agrégats, mais pas leur évolution. Etant donné que l'harmonisation des résultats avec les comptes nationaux sur la base du Système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC 2010) n'est pas encore achevée, les résultats présentés ici sont provisoires.

Les indicateurs des administrations publiques utilisés en statistique financière sont composés de cinq agrégats exprimés par rapport au produit intérieur brut (PIB) en termes nominaux (tableau 2). L'évolution du PIB pour les années 2015 et 2016 se base sur les prévisions conjoncturelles du groupe d'experts de la Confédération publiées le 16 juin 2015⁵.

Tableau 2: Indicateurs 2010-2016, en % du PIB

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Quote-part du défi-	Administrations publiques	0.3	0.5	0.0	-0.2	-0.1	-0.1	0.1
cit ou de l'excédent	Confédération ¹	0.5	0.2	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1
	Cantons	0.2	-0.2	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3	-0.1
	Communes	-0.1	0.0	-0.1	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1
	Assurances sociales	-0.3	0.5	0.5	0.3	0.3	0.2	0.2
Quote-part fiscale	Administrations publiques	26.5	27.1	26.9	27.0	27.1	27.6	27.7
	Confédération ¹	9.7	9.9	9.5	9.6	9.5	9.8	9.8
	Cantons	6.5	6.5	6.6	6.6	6.7	6.8	6.9
	Communes	4.0	4.1	4.1	4.1	4.1	4.2	4.2
	Assurances sociales	6.3	6.6	6.7	6.7	6.7	6.8	6.8
Quote-part de l'Etat	Administrations publiques	32.1	32.6	32.6	32.9	33.0	34.1	34.0
	Confédération ¹	10.3	10.7	10.4	10.6	10.4	10.8	10.7
	Cantons	12.8	13.4	13.6	13.5	13.7	14.2	14.1
	Communes	7.1	7.0	7.1	7.2	7.1	7.2	7.3
	Assurances sociales	9.1	8.9	9.0	9.2	9.2	9.5	9.5
Taux d'endettement	Administrations publiques	33.9	33.2	34.2	34.6	34.5	34.6	34.5
(en référence à la dé- finition de Maastricht)	Confédération ¹	18.0	17.7	17.8	17.4	16.8	16.4	16.1
illillon de Maastiicht)	Cantons	8.7	8.3	8.8	9.7	10.1	10.5	10.7
	Communes	7.6	7.5	7.6	7.7	7.8	7.9	7.9
	Assurances sociales	1.2	1.0	1.0	0.7	0.7	0.5	0.5
Quote-part des capi-	Administrations publiques	44.6	44.8	45.6	45.5	46.4	46.5	46.3
taux de tiers	Confédération ¹	23.1	23.1	23.3	22.3	22.7	22.3	22.0
	Cantons	11.7	11.7	12.1	13.1	13.4	13.8	13.8
	Communes	10.1	10.2	10.2	10.3	10.4	10.6	10.6
	Assurances sociales	1.2	1.0	1.0	0.8	0.7	0.5	0.5

¹ Y compris les comptes spéciaux et les unités décentralisées

Ombré: projections

Les indicateurs de statistique financière sont présentés conformément aux normes actuelles du FMI. Dans le modèle SFP, les **quotes-parts** sont déterminées à l'aide de normes qui diffèrent de celles qui sont utilisées pour le solde de financement interprété dans la première partie de ce rapport (annexe 3.2). Le taux d'endettement constitue toutefois une exception car

il est calculé en référence aux critères européens de Maastricht. Les indicateurs sont ainsi comparables entre eux au niveau international. Comme pour les données précédentes, les

⁵ Secrétariat d'Etat à l'économie (2015). Adaptation douloureuse de l'économie au franc fort en 2015. Communiqué de presse du 16 juin 2015. Berne

indicateurs se fondent sur les résultats consolidés de la Confédération, des cantons, des communes et des assurances sociales.

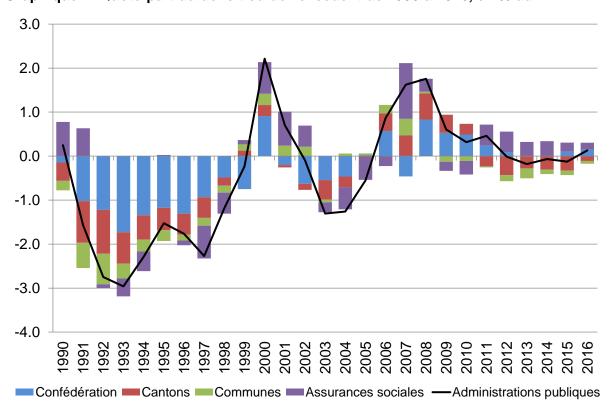
En 2013, la quote-part du déficit ou de l'excédent devient négative pour l'ensemble des administrations publiques et se monte à - 0,2 % du PIB. Pour la Confédération, les dépenses augmentant davantage que les revenus, la quote-part s'équilibre à 0,0 % du PIB. En comparaison avec le solde de financement, le solde budgétaire selon les normes du FMI est nettement inférieur. Par exemple, le produit de la vente des actions de Swisscom SA est une transaction financière sans incidence sur le compte de résultat et concerne seulement le compte de patrimoine du modèle SFP. La quote-part est de - 0,3 % du PIB pour les cantons et reste négative principalement en raison des recapitalisations des caisses de pensions des corporations de droit public. Le solde se détériore pour les communes et se situe à - 0.2 % du PIB pour les mêmes raisons évoquées dans la première partie. Pour les assurances sociales, la quote-part diminue, mais reste positive et se monte à 0,3 % du PIB.

En 2014, la quote-part du déficit ou de l'excédent des administrations publiques devrait s'améliorer, mais restera probablement négative. Le solde budgétaire des assurances sociales est positif avec 0,3 % du PIB et celui de la Confédération est équilibré. La diminution des revenus de la Confédération est compensée par une diminution de ses dépenses. Par ailleurs, la BNS n'a pas distribué de bénéfices à la Confédération et aux cantons en 2014. Pour les cantons la quote-part devrait rester négative en 2014. L'assainissement des caisses de pensions continue de peser fortement sur leur résultat. La quote-part de l'excédent devrait légèrement s'améliorer pour les communes mais restera probablement négative.

Selon les prévisions du groupe d'experts de la Confédération du 16 juin 2015, le ralentissement conjoncturel se confirme et le PIB en termes réels devrait croître seulement de 0,8 % en 2015, alors que la croissance était encore de 1,9 % l'année précédente. En 2015, la quotepart du déficit ou de l'excédent devrait à nouveau être négative pour l'ensemble des administrations publiques. Le solde devrait légèrement s'améliorer pour la Confédération. Les revenus consolidés de la Confédération augmentent notamment en raison des nouvelles unités décentralisées (RPC) prises en compte suite à la révision de la statistique financière (annexe 3.1.4) et du versement supplémentaire de la BNS⁶. En ce qui concerne les cantons, le solde devrait rester négatif en 2015, essentiellement en raison des recapitalisations des caisses de pensions des corporations de droit public connues à ce jour (principalement dans les cantons de Berne et Soleure). Pour les communes, la guote-part restera probablement négative en 2015. Enfin, la quote-part des assurances sociales devrait rester positive en 2015, mais accusera probablement un léger recul en raison du ralentissement conjoncturel.

En 2016, la situation conjoncturelle devrait s'améliorer et permettre à la quote-part du déficit ou de l'excédent d'être à nouveau positive pour l'ensemble des administrations publiques. Les quotes-parts des cantons et des communes resteront probablement négatives tandis que celles de la Confédération et des assurances sociales devraient être positives.

⁶ Cf. note 4



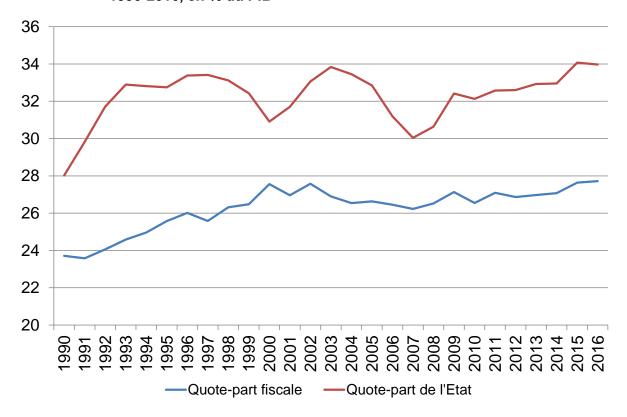
Graphique 2: Quote-part du déficit ou de l'excédent de 1990 à 2016, en % du PIB

Après avoir connu une hausse dans les années 1990, la **quote-part fiscale** du secteur des administrations publiques s'est stabilisée entre 26 % et 28 % du PIB depuis le début du millénaire (graphique 3).

En 2013, la quote-part fiscale des administrations publiques se monte à 27,0 % du PIB. Les revenus fiscaux de la Confédération ont augmenté notamment en raison d'une hausse des revenus de l'impôt anticipé en 2013, faisant passer la quote-part à 9,6 % du PIB. Les revenus fiscaux des cantons ayant progressé dans les mêmes proportions que le PIB, la quote-part reste inchangée à 6,6 % du PIB. La quote-part est aussi restée constante pour les assurances sociales (6,7 % du PIB) et les communes (4,1 % du PIB).

En 2014, la quote-part fiscale des administrations publiques devrait se monter à 27,1 % du PIB, car la croissance du PIB en termes nominaux est légèrement plus faible que celle des revenus fiscaux. En 2015, la quote-part fiscale des administrations publiques devrait atteindre 27,6 % du PIB. Cette augmentation s'explique entièrement par la croissance quasiment nulle attendue du PIB en termes nominaux en 2015. La quote-part fiscale devrait garder presque ce même niveau en 2016.

Graphique 3: Quote-part fiscale et quote-part de l'Etat des administrations publiques 1990-2016, en % du PIB



Entre 2003 et 2007, la **quote-part de l'Etat** a été marquée par une conjoncture très favorable et par diverses mesures d'allégement. Elle a ainsi pu être sensiblement réduite, passant de 33,8 % à 30,0 % (graphique 3). En outre, la nouvelle délimitation du secteur des administrations publiques a entraîné en 2007 et 2008 un recul de la quote-part étatique. L'importante croissance de la quote-part observée en 2009 est due à la mauvaise situation économique qui a entraîné les dépenses étatiques à la hausse dans tous les sous-secteurs.

En 2013, la quote-part de l'Etat se monte à 32,9 % du PIB, soit une légère hausse par rapport à l'année précédente. Les deux sous-secteurs de la Confédération et des cantons présentent des évolutions différentes. Pour la Confédération, la hausse s'explique principalement par la croissance des dépenses dans les fonctions «défense» et «recherche fondamentale». Par ailleurs, la vente de fréquences de téléphonie mobile avait permis à la Confédération de réduire ses investissements nets en 2012. Ces derniers augmentent par conséquent en 2013. Pour les cantons, les dépenses augmentent moins vite que le PIB et conduisent à un léger recul de la quote-part. Les cantons enregistrent toutefois, comme en 2012, une forte augmentation de leurs dépenses dans la fonction «santé». Pour les communes, la quote-part est en légère hausse et se monte à 7,2 % du PIB. Cette hausse s'explique par une augmentation des dépenses des communes principalement dans les fonctions «enseignement» et «santé».

En 2014, la quote-part de l'Etat devrait légèrement augmenter et se monter à 33,0 % du PIB. Pour la Confédération, la croissance des dépenses est nettement inférieure à celle du PIB, ce qui conduit à un recul de sa quote-part, tandis que pour les autres sous-secteurs des administrations publiques les valeurs de l'indicateur devraient rester proches de celles de l'année précédente.

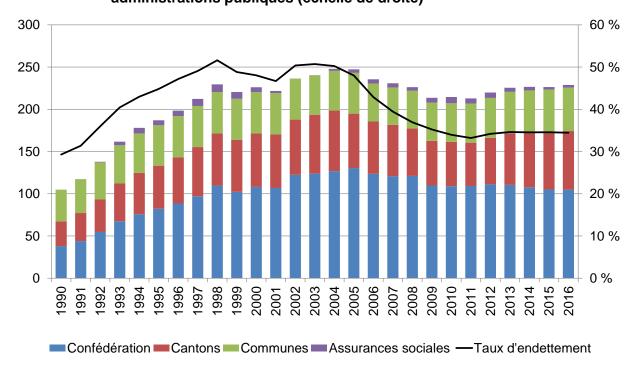
La quote-part de l'Etat devrait augmenter de plus d'un point de pourcentage et se monter à 34,1 % du PIB en 2015. Cette hausse s'explique d'une part, par la croissance nulle attendue du PIB en termes nominaux et, d'autre part, par les dépenses extraordinaires prévues par les cantons pour l'assainissement de leurs caisses de pensions publiques. En 2016, la quote-part de l'Etat devrait légèrement reculer pour l'ensemble des administrations publiques.

Le **taux d'endettement** des administrations publiques utilisé dans la statistique financière est analogue au taux d'endettement brut calculé en référence aux critères européens de Maastricht. Depuis 2003, le taux d'endettement brut des différents sous-secteurs des administrations publiques a reculé, grâce à des excédents parfois élevés. Il est repassé en 2007 sous la barre des 40 % du PIB et a été ramené à 33,2 % en 2011 (graphique 4).

Cette tendance à la baisse a été interrompue en 2012. Le taux d'endettement des administrations publiques est alors passé à 34,2 % du PIB, puis à 34,6 % en 2013. En ce qui concerne la Confédération, elle avait dû constituer des liquidités en 2012 pour le remboursement d'un emprunt échu en 2013. Pour les cantons, le taux d'endettement s'inscrit dans une tendance à la hausse depuis 2012. Il augmente de 0,9 point de pourcentage en 2013, principalement en raison de l'évolution dans les cantons de Genève, de Bâle-Ville, de Zurich et du Tessin. La détérioration de leur situation financière ces dernières années, ainsi que le passage au modèle comptable harmonisé MCH2 dans certaines administrations publiques, en est probablement la cause.

Le ralentissement conjoncturel rend les projections du taux d'endettement très incertaines. Il devrait toutefois rester stable dès 2014 pour l'ensemble des administrations publiques, mais évoluer différemment selon le sous-secteur considéré. Les données comptables actuellement disponibles laissent prévoir une augmentation de la dette dans plusieurs cantons, d'une part en raison du passage au modèle comptable harmonisé MCH2 dans certaines administrations publiques, d'autre part, en raison de la détérioration de la situation financière de certains cantons ces dernières années. En 2015, le taux d'endettement des cantons devrait continuer d'augmenter. Le taux d'endettement des assurances sociales devrait rester à 0,5 % du PIB en 2015 et 2016, principalement en raison de la dette de l'assurance-chômage envers la Confédération. Le désendettement à long terme dans les sous-secteurs de la Confédération et des assurances sociales laisse prévoir, pour l'ensemble des administrations publiques, un taux d'endettement brut de 34,5 % du PIB en 2016.

Graphique 4: Dette brute 1990-2016, en milliards de francs pour tous les sous-secteurs (échelle de gauche) et en % du PIB pour l'ensemble du secteur des administrations publiques (échelle de droite)



La **quote-part des capitaux de tiers** représente la dette publique en % du PIB selon la définition du FMI. Cet indicateur inclut davantage de postes du compte de patrimoine que l'endettement calculé en fonction des critères de Maastricht (annexe 3.2).

Grâce aux excédents élevés enregistrés les années précédentes, la quote-part des capitaux de tiers diminue jusqu'en 2010, où elle s'inscrit à 44,6 % du PIB (tableau 2). En 2013, elle diminue légèrement par rapport à l'année précédente et se monte à 45,5 % du PIB. La Confédération a poursuivi son effort de désendettement et la valeur de marché des obligations de la Confédération a reculé. La quote-part augmente en revanche pour les cantons, notamment pour les mêmes raisons indiquées ci-dessus. La quote-part des capitaux de tiers devrait augmenter de presque un point de pourcentage en 2014, principalement en raison d'une hausse de la valeur de marché des obligations de la Confédération. Par la suite, la quote-part des capitaux de tiers devrait atteindre environ 46,3 % du PIB en 2016.

3. Annexe

3.1. Remarques sur la méthode suivie

La Statistique financière de l'AFF se trouve dans une phase de transition. Afin d'être comparables au niveau international, les finances des administrations publiques sont également publiées selon le modèle SFP, conformément aux normes du FMI. Elles sont calculées à partir des résultats obtenus dans le modèle SF national. Les données et indicateurs publiés dans le présent rapport se basent, pour la première fois, sur la méthode appliquée dans le nouveau Manuel SFP 2014 du FMI et ont été révisés rétroactivement dès 1990.

Avec la mise en œuvre de nouveautés conceptuelles, tant les sources de données et les données de base que les méthodes de calcul doivent être révisées. L'introduction du Manuel SFP 2014 entraîne ainsi des modifications dans la statistique de base, le modèle SF national, sur lequel se base le modèle SFP. Ces adaptations opérées dans le modèle SF d'une part et dans le modèle SFP d'autre part, sont décrites dans une note technique⁷ disponible sur Internet.

Avec la première publication du modèle international de la statistique financière (modèle SFP) conformément au Manuel SFP 2014, la dernière révision est parvenue à une clôture provisoire. Ce type de révision globale des méthodes et bases de calcul a lieu environ tous les 15 à 25 ans et vise à répondre aux nouvelles réalités et questions économiques. Le Manuel SFP 2014 est orienté en particulier sur les besoins en matière d'analyse de l'état du patrimoine, des finances et revenus des administrations publiques dans un territoire économique (Etat). A l'instar de l'actuel Système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC 2010), le Manuel SFP 2014 se fonde également sur les comptes nationaux normalisés, c'est- à-dire le système des comptes nationaux (System of National Accounts SNA 2008) des organisations internationales (ONU, OCDE, FMI, Banque mondiale, Commission européenne).

Dans le cadre du modèle SFP, les principales nouveautés concernent les dépenses destinées aux systèmes d'armes militaires ainsi que celles qui sont consacrées à la recherche et au développement:

- Systèmes d'armes militaires: jusqu'à présent, l'achat de systèmes d'armes militaires, tels que les avions de combat, était considéré comme une acquisition de biens et de services et donc comme une dépense de consommation intermédiaire. C'est pourquoi il faisait partie, dans le système des comptes nationaux (SCN), des dépenses de consommation des administrations publiques. Etant donné que les systèmes d'armes militaires peuvent être utilisés plus d'une année et, le cas échéant, peuvent être revendus, ils sont désormais considérés comme un investissement. Leur achat est comptabilisé en tant que dépense d'investissement, et ils sont imputés dans le compte de patrimoine (bilan) des unités d'administration publique aux actifs non financiers. A l'heure actuelle, certaines installations militaires, comme les casernes, ou les véhicules motorisés pouvant être utilisés en civil, sont déjà comptabilisés à titre d'investissements.
- Recherche et développement: les dépenses consacrées à la recherche et au développement (R&D) ayant des répercussions durables sur l'économie d'un pays, lesquelles sont mesurables sur plusieurs années, celles-ci sont désormais également considérées comme des investissements. Des investissements dans la R&D peuvent optimiser ou améliorer le processus de production. Dans le modèle SFP de la statistique financière, seule la part d'investissement de l'Etat est prise en considération et imputée, dans le compte de patrimoine, aux actifs non financiers.

Parallèlement au passage au Manuel SFP 2014 sera opérée une harmonisation avec les comptes nationaux établis par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Ceux-ci ont été publiés le 30 septembre 2014 pour la première fois selon le SEC 2010. Les résultats de la statistique financière pour le modèle SFP sont encore provisoires, étant donné que l'harmonisation avec

⁷ Voir *Notes techniques* à l'adresse <u>http://www.efv.admin.ch/f/dokumentation/finanzstatistik/methoden.php</u>

les comptes nationaux de la Suisse n'a pas encore pu être achevée. À l'heure actuelle, les questions encore ouvertes concernent notamment la saisie, la délimitation et l'évaluation des contributions versées pour l'assainissement et la recapitalisation des caisses de pensions publiques, et les engagements en matière de prévoyance qui en découlent.

3.1.1. Aperçu des modèles de la statistique financière

La statistique des finances publiques de la Suisse (statistique financière) fournit une vue d'ensemble de l'état du patrimoine, des finances et des revenus des administrations publiques de la Suisse. La saisie, le traitement et l'évaluation des données de la statistique financière sont opérés dans le modèle SF, qui se base fondamentalement sur le MCH2. Le Conseil suisse de présentation des comptes publics⁸ (<u>CSPCP</u>) publie sur son site Internet des informations sur l'état actuel du MCH2 et des conseils et des recommandations répondant aux questions fréquemment posées.

Le modèle SF est un modèle de statistique financière permettant la standardisation et la comparabilité des résultats des comptes de la Confédération, des cantons, des communes et des assurances sociales publiques. Il sert en même temps de statistique de base pour les conversions, les traitements statistiques et les évaluations selon le modèle SFP international de la statistique financière, dans lequel sont appliquées les normes du FMI relatives aux finances publiques.

Le plan comptable du MCH2 constitue la base de la classification par nature utilisée dans le modèle SF. D'une part, il est condensé à des fins de simplification, d'autre part, il est étendu aux postes «non classifiés ailleurs», étant donné que les cantons et les communes établissent leurs comptes en partie encore selon l'ancien MCH1. Cette liste augmentée de postes est nécessaire dans la mesure où le MCH1 est relativement moins détaillé que son successeur. C'est pourquoi ces postes ne peuvent pas être directement convertis en postes du MCH2. À quelques exceptions près, les classifications fonctionnelles des modèles MCH1 et MCH2 se recoupent. Les données du compte d'Etat ainsi que des comptes spéciaux de la Confédération et du compte des assurances sociales publiques sont également intégrées dans ce modèle et directement saisies dans le modèle SFP.

Les deux modèles utilisent, pour le secteur économique des administrations publiques, les mêmes critères de délimitation du périmètre de consolidation que les comptes nationaux. Celui-ci est divisé en sous-secteurs économiques, à savoir la Confédération (y c. les comptes spéciaux et les unités décentralisées), les cantons, les communes et les assurances sociales publiques. Ce secteur économique consolidé englobe ainsi l'ensemble des administrations publiques. Les entreprises publiques n'en font pas partie.

Chacun des modèles SF et SFP a toutefois une utilité qui lui est propre (tableau 3). En raison de l'intégration des comptes spéciaux et des unités décentralisées, les indicateurs, notamment dans le sous-secteur de la Confédération, ne sont pas directement comparables à ceux des rapports sur l'état des finances de la Confédération.

12/17

 $^{^{8}\ \}text{Voir}\ \underline{\text{http://www.srs-cspcp.ch/srscspcp.nsf/vwbasedocuments/hosrs01?OpenDocument&Ing=fr}}$

Tableau 3: Aperçu des modèles de la statistique financière

	Modèle SF	Modèle SFP			
Base	Modèle comptable national des cantons et des communes (MCH2) et de la Confédération (NMC)	Modèle comptable international du FMI (Manuel SFP 2014)			
Objectif	Comparabilité nationale des administrations publiques	Comparabilité internationale du secteur économique des administrations publiques et de ses sous-secteurs			
Résultats	Compte de résultats, compte des investissements, compte financier et bilan	Compte de résultats, compte des im- mobilisations et compte de patrimoine			
Etendue de l'évaluation	Sous-secteurs économiques (Confédération, cantons, communes, assurances sociales publiques) et ensemble du secteur des administrations publiques jusqu'au niveau de chaque administration publique (villes, cantons et leurs chefs-lieux, assurances sociales)	Uniquement sous-secteurs économiques (Confédération, cantons, communes, assurances sociales) et secteur des administrations publiques			

3.1.2. Le modèle de statistique de finances publiques (SFP)

Le principe de la comptabilité d'exercice s'applique dans le modèle SFP aussi bien que dans le modèle SF. Ce principe vise notamment à imputer les opérations à la période comptable correcte. Le modèle SFP ne connaît pas la distinction entre résultats ordinaires ou extraordinaires, mais il distingue entre transactions et autres flux économiques. Tandis que le résultat⁹ et le solde de financement¹⁰ sont tirés des transactions et qu'ils sont gérables budgétairement, les événements imprévisibles¹¹ comme les variations de valeur sont considérés comme d'autres flux économiques qui se soustraient au contrôle politique. Les actifs et les passifs sont évalués selon le principe de l'image fidèle («true and fair view»). Les actifs et les engagements négociables notamment figurent dans le compte de patrimoine¹² au prix du marché.

Dans le modèle SFP, les investissements sont eux aussi présentés autrement que dans le modèle SF. Dans ce modèle, un indicateur essentiel est celui des acquisitions nettes d'actifs non financiers. Il s'agit d'acquisitions d'actifs non financiers après déduction des ventes d'actifs et de la consommation de capital fixe. Au contraire de ce qui se fait dans le modèle SF, les prêts d'investissement accordés à d'autres administrations publiques et les augmentations de participations qui y sont liées ne sont pas comptabilisés comme investissements et ne font donc pas partie du compte des immobilisations. Ils sont considérés comme des transferts publics à d'autres niveaux institutionnels et sont ainsi comptabilisés dans le compte de résultats.

⁹ Résultat = revenus - charges

¹⁰ Solde de financement = résultat – acquisitions nettes d'actifs non financiers = recettes – dépenses des administrations publiques

¹¹ Les événements imprévisibles du modèle SFP ne doivent pas être confondus avec les transactions extraordinaires du modèle SF. Par exemple, la recapitalisation des caisses de pensions n'est pas considérée comme un événement imprévisible dans le modèle SFP. Les conséquences d'une catastrophe naturelle ou de réévaluations sont en revanche considérées comme des événements imprévisibles qui échappent au contrôle de la politique budgétaire.

¹² Dans le modèle SFP, le terme compte de patrimoine remplace celui de bilan.

3.1.3. Source des données

La statistique financière repose sur des données provenant du compte d'Etat de la Confédération et des comptes de tous les cantons, ainsi que des comptes annuels de quelque 900 communes. Sont pris en considération l'ensemble des villes et des chefs-lieux de canton ainsi qu'un échantillon de communes choisies aléatoirement dans chaque canton. Pour les communes manquantes, des estimations et des extrapolations sont faites par canton sur la base des résultats disponibles des comptes communaux. Sont également considérées les assurances sociales publiques (AVS, AI, APG, AC, allocations familiales dans l'agriculture, assurance maternité de Genève). Les institutions qui font partie des administrations publiques sans être incluses dans les comptes d'Etat ni dans les comptes cantonaux ou communaux sont prises en compte dans la statistique pour permettre des comparaisons et par souci d'exhaustivité. Par contre, les entreprises publiques prises en considération dans le compte d'Etat et les comptes cantonaux ou communaux sont exclues (voir ch. 3.1.4). Pour ces raisons, les évaluations de la statistique financière ne coïncident pas nécessairement avec les comptes que publient la Confédération, les cantons, les communes et les assurances sociales publiques.

Vu l'ampleur du travail de collecte et d'harmonisation statistiques dû à la structure fédéraliste des administrations publiques, les résultats définitifs d'un exercice comptable ne sont disponibles qu'avec un retard d'environ un an et demi. Le recours à des estimations permet toutefois d'établir des prévisions plus à jour pour l'ensemble du secteur des administrations publiques et ses sous-secteurs (Confédération, cantons, communes et assurances sociales publiques) (tableau 4). Jusqu'à l'exercice 2013, la statistique financière se base sur les comptes. Pour la Confédération (y c. les comptes spéciaux et les unités décentralisées), les chiffres 2014 se basent également sur les comptes. Les projections 2015 se basent sur l'extrapolation actuelle, tandis que la projection 2016 se fonde sur le budget. Pour les cantons, les projections reposent sur les données comptables actuellement disponibles (2014), sur une enquête concernant les budgets cantonaux (2015) et sur divers indicateurs (2016). Les projections 2014-2016 des communes se fondent quant à elles sur plusieurs indicateurs. Enfin, pour les assurances sociales, les chiffres pour 2014 s'appuient sur les comptes, les projections 2015-2016 se basent sur des données du budget ou des plans financiers.

En ce qui concerne les cantons et les communes, il faut noter que les budgets et les plans financiers qui servent de base aux projections ne sont pas uniformes. Par conséquent, les mesures discrétionnaires prises par ces administrations publiques (par ex. programmes d'allégement, recapitalisation de caisses de pensions) ne sont pas toujours incluses dans les données prévisionnelles. Les chiffres se rapportant à un horizon prévisionnel lointain doivent dès lors être interprétés avec la prudence requise.

Les résultats actualisés ont été publiés le 24 septembre 2015. Tous les tableaux de données et les informations concernant les méthodes utilisées peuvent être consultés sur Internet¹³.

Tableau 4: Base des données de la statistique financière, septembre 2015

Sous-secteur	jusqu'en 2013 2014		2015	2016		
Administrations publiques	Comptes	Projections	Projections	Projections		
Confédération ¹	Comptes	Comptes	Extrapolation	Budget/plans financiers		
Cantons	Comptes	Données disponibles	Enquête budget	Projections		
Communes	Comptes	Projections	Projections	Projections		
Assurances sociales	Comptes	Comptes	Budget/plans finan- ciers	Budget/plans financiers		

¹ Y compris les comptes spéciaux et les unités décentralisées

Ombré: projections

_

¹³ http://www.efv.admin.ch/f/dokumentation/finanzstatistik/index.php

3.1.4. Délimitation de la statistique financière par rapport aux comptes d'Etat

Les considérations qui suivent ont pour but d'exposer les différences entre les publications de la statistique financière et les comptes des administrations publiques. Des écarts peuvent survenir dans tous les sous-secteurs des administrations publiques (Confédération, cantons, communes et assurances sociales). Ils découlent essentiellement de différences de conception du périmètre de consolidation, autrement dit de ce qu'il est convenu d'appeler la sectorisation de la statistique financière. Dans la statistique financière, les entités appartenant au secteur des administrations publiques sont définies selon les critères d'attribution sectorielle du Système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC 2010). C'est ainsi que sont prises en considération, outre les comptes généraux de la Confédération, des cantons, des communes et des assurances sociales, toutes les autres entités qui répondent à ces critères. Dans la statistique financière, les administrations publiques incluent toutes les entités autonomes sous le contrôle de l'Etat et qui:

- perçoivent des impôts, ou
- redistribuent des revenus et des actifs, ou
- financent moins de 50 % de leurs coûts de production par des recettes ou des émoluments.

Les institutions qui ne remplissent pas ces critères ne sont pas prises en compte ou ne figurent pas dans les comptes des administrations publiques. Les entreprises publiques telles que les hôpitaux, les centrales électriques, les usines à gaz, les centrales de chauffage à distance, les entreprises de transport public, les entreprises de distribution d'eau, les usines d'incinération des ordures ménagères et les antennes collectives, qui couvrent plus de 50 % de leurs coûts de production par la vente de biens et de services ou par le prélèvement d'émoluments, ne figurent donc pas parmi les administrations publiques. N'en font pas partie non plus les établissements et prestataires financiers étatiques, telles la Banque nationale, les banques cantonales ou les caisses de pensions publiques, qui sont intégrées au secteur des sociétés de capitaux dites financières. Les entreprises financières et non financières sont saisies dans les comptes nationaux de la Suisse comme des secteurs économiques propres, toutefois sans distinction entre entreprises publiques et entreprises privées.

Les considérations qui suivent illustrent, en prenant l'exemple de la Confédération, les différences entre la statistique financière et le compte d'Etat selon le rapport sur l'état des finances. Le sous-secteur Confédération englobe, selon la statistique financière, les comptes de l'administration générale de la Confédération ainsi que les comptes spéciaux, qui apparaissent certes dans le rapport sur l'état des finances de la Confédération mais qui ne sont pas pris en considération dans les comptes de l'administration générale: domaine des écoles polytechniques fédérales, Régie fédérale des alcools, Fonds d'infrastructure, Fonds pour les grands projets ferroviaires (Fonds FTP) et dès 2016, le Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) qui remplacera le Fonds FTP. S'y ajoutent les unités décentralisées qui, selon les critères du SEC 2010, sont financées à plus de 50 % par la Confédération: Fonds national suisse pour la recherche scientifique (FNS), Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), Fondation Pro Helvetia, Musée national suisse, Suisse Tourisme, Institut fédéral de métrologie (METAS), Fondation Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) et Fondation des immeubles pour les Organisations Internationales (FIPOI). Par contre, la FINMA et les institutions qui l'ont précédée se financent essentiellement en percevant des émoluments et des taxes de surveillance et ne sont par conséquent pas prises en considération; elles ne figurent plus dans le compte d'Etat. Il convient également de tenir compte des différences entre le modèle national SF et le modèle international SFP. Ces différences proviennent principalement de la comptabilisation séparée des autres flux économiques dans le modèle SFP, ce qui entraîne une définition plus stricte des revenus et des charges. Le tableau 5 détaille les étapes qui mènent du solde du compte d'Etat selon le rapport sur l'état des finances de la Confédération aux soldes selon le modèle SFP.

Tableau 5: Différences Rapport financier (RF) de la Confédération – modèle SF – modèle SFP, en millions de francs

Confédération	2010	2011	2012	2013	2014
Solde de financement ordinaire selon le RF	3568	1912	1262	1332	-124
+ Solde de financement extraordinaire selon le RF	-427	-1708	738	1306	213
Solde de financement selon le RF	3140	205	2000	2638	89
+ Solde consolidation des comptes spéciaux du compte de la Confédération (1)	-213	-511	-388	-248	42
+ Solde consolidation des unités décentralisées financées principalement par	202	161	73	81	63
l'impôt (2)					
+ Solde facteurs spéciaux (3)	0	850	0	0	0
Solde de financement selon le modèle SF	3129	704	1685	2470	194
- Solde corrigé opérations du bilan (4)	-159	-169	-337	904	-228
/. Solde corrigé autres flux économiques (4)	-3507	-4177	-2814	-3724	-3680
+ Régularisation basée sur l'exercice (5)	-4323	-3620	-4153	-5086	-4011
+ Traitement statistique (6)	1401	1299	16	557	518
- Acquisition nette d'actifs non financiers (7)	907	1233	125	826	606
Solde de financement selon le modèle SFP	2967	1496	574	-65	4

- (1) EPF, Fonds pour les grands projets ferroviaires, Fonds d'infrastructure, RFA.
- (2) Comptes spéciaux selon la statistique financière (IFFP, FNS, Pro Helvetia, Suisse Tourisme, Musée national suisse, METAS, RPC, FIPOI)
- (3) 2011: apport extraordinaire au fonds d'infrastructure
- (4) Non inclus dans le solde selon le modèle SFP
- (5) Ecritures sans incidences financières (incluses dans le solde selon le modèle SFP)
- (6) Traitement statistique en vue d'un ajustement aux normes du Manuel SFP 2014 du FMI
- (7) Solde de financement = revenus charges acquisitions nettes d'actifs non financiers

3.2. Glossaire des indicateurs utilisés en statistique financière

Les indicateurs de statistique financière sont présentés selon le modèle international SFP de la statistique financière conformément aux normes du FMI. Une exception est toutefois faite pour le taux d'endettement, qui est en outre calculé en référence aux critères européens de Maastricht selon le modèle SF. Les indicateurs sont ainsi comparables entre eux au niveau international. Les indicateurs utilisés pour le secteur des administrations publiques et ses sous-secteurs (Confédération, cantons, communes et assurances sociales publiques) se réfèrent à cinq agrégats exprimés par rapport au PIB. Ils servent en premier lieu de base à des comparaisons internationales. Les quotes-parts se basent sur le PIB revu et corrigé selon le Système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC 2010).

Quote-part fiscale: la quote-part fiscale représente l'ensemble des revenus fiscaux du secteur des administrations publiques (impôts et cotisations aux assurances sociales) par rapport au PIB nominal. Elle établit également les quotes-parts d'impôt de la Confédération, des cantons et des communes ainsi que la quote-part des contributions aux assurances sociales publiques. Les cotisations aux assurances sociales comprennent les contributions obligatoires à l'AVS, AI, APG, AC, aux allocations familiales dans l'agriculture et à l'assurance maternité de Genève. Bien qu'obligatoires, les cotisations aux assurances-maladie, aux assurances-accident et aux caisses de pensions ne sont pas prises en compte, ces entreprises n'étant pas des administrations publiques. La quote-part fiscale ne doit donc pas être considérée comme le ratio des redevances obligatoires. Elle représente au contraire la partie du PIB que l'Etat recouvre par les impôts et les redevances pour le financement de ses tâches. Un écart important entre la quote-part fiscale et la quote-part de l'Etat laisse prévoir une administration publique financée par la dette.

Quote-part de l'Etat: liée à la quote-part fiscale, qui indique les moyens financiers disponibles, la quote-part de l'Etat exprime le rapport entre l'ensemble des dépenses du secteur des administrations publiques et le PIB. Elle prend en considération les dépenses totales dans tous les secteurs (charges courantes plus acquisitions nettes d'actifs non financiers). La quote-part des contributions peut être calculée pour chaque sous-secteur des administrations publiques.

Quote-part du déficit ou de l'excédent: la quote-part du déficit ou de l'excédent du secteur des administrations publiques ou de l'un de ses sous-secteurs correspond au solde de financement selon le modèle SFP en % du produit intérieur brut (PIB). Le solde de financement se définit quant à lui de deux manières:

Solde de financement = revenus – charges – acquisition nette d'actifs non financiers = recettes – dépenses du secteur des administrations publiques

Taux d'endettement: le taux d'endettement exprime, en référence à la définition de Maastricht, le rapport entre la dette brute des administrations publiques et le PIB. Cet indicateur s'adosse à la définition du MCH2. Par ailleurs, il se rapproche du taux d'endettement brut selon les critères de Maastricht de l'UE. Selon le MCH2, la dette brute se compose des engagements courants, de la dette à court terme, de la dette à moyen et long terme et des engagements au titre des comptes spéciaux. L'évaluation des instruments financiers pris en compte se fait à la valeur nominale. Selon la définition de Maastricht, le taux d'endettement brut englobe seulement le numéraire, les dépôts, les titres de créance et les crédits. La dette brute faisant partie des capitaux de tiers, la quote-part des capitaux de tiers est toujours plus élevée que le taux d'endettement brut.

Quote-part des capitaux de tiers: la quote-part des capitaux de tiers représente la dette publique en % du PIB, selon la définition du FMI. Elle prend en compte l'ensemble des engagements du passif du compte de patrimoine (bilan), à l'exception des produits financiers dérivés. Sa définition est donc plus large que la dette selon les critères de Maastricht, c'est pourquoi elle est en principe toujours plus élevée que cette dernière. Il existe une autre différence importante entre ces deux conceptions, en ce sens que le FMI exige l'évaluation des capitaux de tiers au prix du marché. Ainsi, la quote-part des capitaux de tiers varie beaucoup plus fortement que le taux d'endettement calculé en fonction des critères de Maastricht, qui prend en compte la valeur nominale des dettes. Du fait de cette règle, les obligations et autres titres de créance négociables sur le marché ont atteint des niveaux supérieurs à la valeur nominale au cours des dernières années. La quote-part des capitaux de tiers évolue néanmoins de manière analogue à l'endettement calculé en fonction des critères de Maastricht et le dépasse d'en moyenne 10 points de pourcentage.

Unité d'administration publique: les comptes consolidés d'une unité d'administration publique, corrigés au niveau des imputations internes, sont composés de ses propres comptes (administration générale) ainsi que des comptes spéciaux de toutes les unités consolidées soumises au contrôle des pouvoirs exécutif et législatif de cette unité d'administration publique. Les unités consolidées sont celles qui financent moins de 50 % de leurs coûts de production par des recettes ou des émoluments. Si les comptes consolidés d'une administration publique incluent des unités contrôlées par l'Etat qui s'autofinancent majoritairement par des recettes ou des émoluments, celles-ci en sont exclues. Ces unités sont considérées comme des producteurs marchands publics ou des entreprises publiques. La portée de la statistique financière est décrite dans la «Statistique financière de la Suisse Rapport annuel» 14 et contient une liste des unités selon qu'elles ont été prises en compte ou exclues de la statistique.

17/17

¹⁴ Voir http://www.efv.admin.ch/f/dokumentation/finanzstatistik/index.php